

Pour en savoir plus sur l'ouvrage suivant suivant :

## ***CPE, REGARDS SUR LE MÉTIER*** PAR RÉGIS RÉMY, COORD

Sur cette page : | [sommaire](#) | [préface](#) | [auteurs](#) | [revue de presse](#) |

### **Sommaire**

**Préface** – Jean-Paul Falcy

#### **PROFESSION CPE**

**Du surveillant-général au CPE** – Pierre Serazin

**Portrait de CPE** – Régis Rémy

#### **REGARDS SUR LE MÉTIER**

**La relation éducative** – Jean-François Magnin

**L'invention de l'autorité** – Jacques Pain

**Le groupe d'analyse de pratique** – Jean-Louis Beratto

**Les jeunes malades et leurs études** – Dr Michel Biloa-Tang

**Le CPE et l'éducation des rapports au travail** – Raniha Oultache

**La place des absents** – Marie-Anne Hugon et Jacques Pain

**La participation lycéenne** – Sylvie Condette-Castelain

**Les défis éducatifs de l'école française** – Jean-Louis Auduc

#### **PRATIQUES DE MÉTIER**

**Le CPE accompagnateur des élèves** – Catherine Réant-Maurin

**Entre école et famille** – Régis Rémy

**Image de soi, estime de soi** – Henri Pastol

**Les relations CPE/professeur principal** – Catherine Réant-Maurin

**Accompagner et inciter** – Pascale Donnet

**La formation des délégués en collège** – Philippe Chamaillard

**Les CPE contre le C.P.E ?** – Régis Rémy

**La relation avec le chef d'établissement** – Extrait du rapport du CEREQ

**CPE – TZR : entre reconnaissance et frustration** – Sonia Halbert

#### **EN GUISE DE CONCLUSION**

**Pour le métier de CPE** – Secteur CPE du Snes

### **Préface**

Malgré les turbulences que l'on connaît, on sait ce qu'est un professeur, les professeurs savent ce qu'ils sont. On sait ce qu'est un chef d'établissement, les chefs d'établissement le savent aussi. On pourrait décliner ceci avec les autres professions qui vivent dans les établissements scolaires, personnels administratifs, infirmières, documentalistes, surveillants, etc....

La fonction du CPE est plus difficile à cerner. Le CPE est même, dit-on, « en quête d'identité »... À la différence des autres professions éducatives, des professeurs par exemple qui s'inscrivent dans la tradition, qui la continuent tout en la transformant, le CPE, lui, est en rupture avec sa tradition comme l'analyse l'article de Pierre Serazin : le « surgé » d'hier a disparu et ce malgré la demande souvent renouvelée de l'Institution d'un retour en arrière. Dans un langage sociologique, on dira que le CPE a changé de rôle, il ne fait plus ce qu'on attendait de lui, et il demande la reconnaissance de son statut (cf circulaire de 82) : il attend un comportement professionnel nouveau des autres partenaires de l'éducation à son égard.

« Le CPE en quête d'identité » est pourtant une expression doublement paradoxale.

D'une part, les résultats de l'enquête du CEREQ (voir les extraits infra) sur leurs conditions de travail et leurs aspirations révèlent certes des différences, mais jamais de contradictions, plutôt des convergences profondes. Les CPE ont une représentation assez homogène de leur métier. On peut se demander si cette identité ne fait pas plus question pour tous les autres partenaires du système éducatif que pour eux mêmes.

D'autre part, le statut du CPE ne fait pas non plus question pour les élèves. Cet ouvrage montre des actions entreprises par les CPE qui répondent à une demande des élèves et des familles. Le CPE est l'oreille de la société civile. Il enregistre ses évolutions contradictoires - aspirations individualistes, revendications démocratiques, tendances consuméristes, difficultés sociales, familiales, individuelles des élèves - pour construire son travail éducatif et pour favoriser les apprentissages scolaires des élèves.

En cela, le statut du CPE vit dans une « morale de l'ambiguïté » pour paraphraser la formule de Simone de Beauvoir, entre l'Institution et la société civile, entre l'administratif et le pédagogique, entre l'éducatif et l'instructif, entre les professeurs et les élèves ou les familles. D'où l'importance d'une formation généraliste.

Pourtant, le métier de CPE reste une interrogation souvent pour eux-mêmes et pour l'équipe éducative. Cet ouvrage non exhaustif sur la réalité de ce métier nouveau veut œuvrer à la « reconnaissance » du CPE en apportant un éclairage sur son rôle. Il s'agit de faire comprendre que la position intermédiaire, médiane, entre-deux du CPE n'est pas de la bâtardise, ni un lieu indifférencié qui pour les uns serait un bouche-trou bien utile, pour les autres un flou artistique plaisant ou dérisoire. Le statut du CPE est, comme le montrent Catherine Réant-Maurin et Pascale Donnet, dans le médian, dans « l'inter » et en tant que tel, il est instable, fluctuant peut-être, mais aussi dynamique, évolutif. Cette évolutivité souvent incomprise est inconfortable mais elle est un atout du métier. D'aucuns désirent que le CPE soit « attaché » à la sphère de l'administration, d'autres que cette fonction disparaisse et que le rôle soit repris par les professeurs eux-mêmes. Or, comme l'écrit Pierre Serazin, c'est un métier d'avenir.

La présence du CPE aux côtés des professeurs, n'est-elle pas, en effet le garant du maintien de l'idéal de laïcité de l'école de la République ? La complémentarité, et non la fusion des fonctions de CPE et de professeurs n'est-elle pas la condition de l'exercice équilibré de l'Institution ? Ne pas demander aux professeurs d'être d'abord ou exclusivement des éducateurs, mais leur demander d'instruire, c'est poursuivre, selon Condorcet, l'idéal républicain de l'émancipation de l'individu et de la formation du jugement du futur citoyen par le savoir. Faire du professeur essentiellement un éducateur, c'est risquer d'en faire un simple dispensateur de morale, - il faut dire que l'école ne s'en est pas privée, l'anticléricisme d'hier était une forme de cléricisme - c'est risquer l'entrée de toutes les idéologies ; on le constate déjà hélas dans la classe (« le foulard », la morale puritaine, l'idéologie de l'entreprise). Moins de savoir, c'est plus d'idéologie et plus d'idéologie, c'est moins d'émancipation. Par ailleurs, l'acte d'enseigner requiert une « neutralisation » sociale et psychologique de l'individu dans l'espace de la classe, une sorte d'espace psycho-intellectuel déréalisé, abstrait, déconnecté de la vie pour permettre la mutation spirituelle, inhérente à tout apprentissage.

La violence symbolique inéluctable, l'expérience de la « rupture épistémologique » selon l'expression bachelardienne n'est pas vécue comme une agression si elle se joue à partir de la fiction du groupe classe dégagé des pesanteurs concrètes des individus. On critique beaucoup l'école aujourd'hui de ne traiter les élèves que comme des individus abstraits mais on oublie un peu trop vite que c'est peut-être la condition majeure de l'apprentissage et du dépassement de soi, et que le problème est moins dans ce fait de l'abstraction que dans la manière d'amener les élèves à s'abstraire.

Comment s'intègre alors le travail essentiellement éducatif du CPE dans l'émergence du sujet comme élève ? En mettant en contact la société civile, la famille, l'individu et l'Institution, en étant à son écoute, en discutant avec les parents et les élèves, en reconnaissant la légitimité du point de vue des familles, il peut favoriser l'esprit de citoyenneté des uns et des autres par leur plus grande implication dans le fonctionnement de l'école. Il peut aussi permettre à l'Institution de prendre conscience de ses insuffisances ou de ses limites et aider les professeurs à mieux se situer par rapport à leur public. En tenant en même temps le point de vue de l'Institution, le CPE évite les dérives populistes, démagogiques et moralistes, il aide les familles à mieux comprendre les finalités de l'école et de l'enseignement et l'élève à s'épanouir dans et par le savoir.

La collaboration sur fond de distinction entre le professeur et le conseiller principal d'éducation protège et respecte l'élève comme individu et l'individu comme élève car elle maintient l'articulation et la distinction entre la vie privée et la vie publique du jeune et empêche de fusionner la personne et l'élève. Considérer un jeune seulement comme élève, sans existence concrète, sans histoire, ne permet pas toujours un bon enracinement du travail pédagogique, mais ne considérer un jeune que comme « une personne », par définition respectable en soi, empêche tout travail de conversion par l'instruction. C'est parce que le CPE considère la personne dans l'élève qu'il peut travailler les conditions psychologiques et sociales de l'apprentissage et c'est parce que le professeur voit dans la personne un élève qu'il peut donner les conditions intellectuelles de l'apprentissage. Le premier sans le second est une démarche vide, le second sans le premier une démarche aveugle.

La fonction de CPE est certes à la recherche d'une reconnaissance statutaire, d'une légitimité, mais elle est avant tout « requise » par les professeurs et par les élèves, comme un élément important pour que l'école continue à être l'école républicaine, l'école du savoir pour tous.

*Jean-Paul Falcy*  
Professeur de philosophie

## ***Auteurs***

**Régis Rémy**, CPE, membre du secteur CPE du SNES, **Soizick Le Pautremat** et **François Galaup**, professeurs d'histoire et géographie, ont coordonné cet ouvrage.

La préface est de **Jean-Paul Falcy**, professeur de philosophie.

Les articles sont de :

**Pierre Serazin**, CPE honoraire à Caen

**Jean Lemoine**, CPE en lycée à Hérouville-Saint Clair

**Jean-François Magnin**, directeur général des CEMEA

**Jcques Pain**, Professeur de Sciences de l'Education à Paris X, Nanterre

**Jean-Louis Beratto**, psychologue psychothérapeute

**Michel Biloa-Tang**, psychiatre, médecin-chef de service à la clinique psychiatrique Dumas, à Grenoble, avec lycée intégré.

**Raniha Oultache**, CPE, formtrice IUFM Réunion, Dr en sciences de l'éducation, Inspectrice du second degré.

**Marie-Anne Hugon**, Professeur de Sciences de l'Education à Paris X, Nanterre

**Sylvie Condette-Castelain**, Maître de Conférences en Sciences de l'éducation, IUFM Nord Pas-de-Calais

**Jean-Louis Auduc**, Directeur adjoint de l'IUFM de Créteil

**Catherine Réant-Maurin**, CPE en lycée, à Seyssinet-Pariset et formatrice IUFM

**Henri Pastol**, CPE en lycée à Cherbourg

**Pascale Donnet**, CPE-TZR

**Philippe Chamillard**, CPE en collège à Beaufort en Vallée

**Sonia Halbert**, CPE-TZR

## ***Revue de presse***

**InterCDI**, n°211, 01-02/2008

"(...) contribue à la (re)connaissance de la profession de CPE (...), une des figures les plus originales du système éducatif français, souvent enviée par d'autres pays, qui accomplit au quotidien un travail peu visible mais dont l'ensemble du système bénéficie."